



AUTORISATION DE RENTRER SEUL APRES L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR

Uniquement pour les enfants scolarisés en primaire

ENFANT

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Classe :

RESPONSABLE LEGAL

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

Tél domicile :

Tél portable :

Je soussigné(é) responsable légal
de l'enfant

- autorise mon enfant à rentrer seul après l'accueil périscolaire du soir, durant toute l'année scolaire :

à 17h30 ou à 18h30 (indiquer votre choix)

- **Et décharge les organisateurs de toutes responsabilités pour tout accident qui pourrait survenir après l'heure de départ indiquée ci-dessus.**

Fait à,

Faire précéder la signature de la mention manuscrite
«Lu et Approuvé»